

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°05-2026 sollicitant un crédit d'étude de CHF 1'735'000.- TTC destiné à la réalisation de deux galeries permettant de raccorder le ruisseau du Galicien et le bassin versant de Floréal à la Galerie de Broye.

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 11 mars 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 5-2026 s'est réunie à Castelmont, le 11 mars 2026, de 18h30 à 19h45, dans la composition suivante :

- Mme Aurélie BARBEY, PLR
- M. Philippe CRETEGNY, PLR
- M. Antonio DIBARI, VER
- M. Florent HEROGUEL, VER
- Mme Sylvie KRATTINGER BOUDJELTA, LCVL, rapportrice provisoire et confirmée
- Mme Antonio LOPES, PSIG
- Mme Geneviève NOSEGA GUIGNARD, PSIG, présidente provisoire et confirmée

La Municipalité est représentée par Mme Rebecca Joly, municipale et accompagnée de M. Piero Morandini, chef de service infrastructures et espaces publics et de M. Grégoire Romailleur, chef de projet au sein de ce service.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Mme la Municipale Rebecca Joly rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

La séance commence par une présentation qui reprend les différents points du préavis. Ce préavis a pour but de financer les phases d'études 31 à 41 (SIA) pour le raccordement du ruisseau du Galicien et du Bassin de Floréal à la Galerie de Broye. Ce projet est de notre responsabilité communale.

L'objectif général est de limiter autant que possible l'acheminement vers la STEP des eaux qui n'ont pas besoin d'être traitées, afin de les rejeter directement dans le milieu naturel. Les eaux usées, quant à elles, continuent d'être traitées conformément aux exigences.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°05-2026 sollicitant un crédit d'étude de CHF 1'735'000.- TTC destiné à la réalisation de deux galeries permettant de raccorder le ruisseau du Galicien et le bassin versant de Floréal à la Galerie de Broye.

Avantages du projet

- Amélioration de l'efficacité du système de traitement des eaux usées
- Réduction des coûts d'exploitation
- Diminution des risques d'inondation
- Réduction de la pollution des milieux naturels.

La Galerie de Broye s'inscrit dans le Plan Régional d'Evacuation des Eaux de la Chamberonne (PREE) qui est une planification cantonale. Ce préavis porte sur la gestion des eaux urbaines, avec pour objectif de garantir la qualité des cours d'eau concernés, tout en préservant les milieux naturels et en favorisant leur renaturation.

Dans ce cadre, la Galerie de Broye part du secteur de Corminjoz, passe sous Renens puis sous Chavannes, et ressort à proximité de l'Antropole à l'UNIL avant de se jeter dans la Chamberonne.

Le projet intercommunal de la Galerie de Broye est porté conjointement par les communes de Prilly, Lausanne, Renens, Jouxens-Mezery et Romanel-sur-Lausanne. Une Entente a été constituée à cet effet, entente validée par notre conseil communal en 2022. Une nouvelle demande de crédit d'étude pour ce projet sera déposée avant la fin de cette législature.

Le projet de ce préavis concerne tout le Nord de la commune de Prilly. Actuellement, le Galicien se déverse dans le Flon à hauteur du viaduc de Malley. Le projet vise à modifier son tracé. Le présent préavis concerne deux tronçons qui amènent le Galicien dans la Galerie de Broye. Ce préavis ne concerne pas la Galerie de Broye, galerie intercommunale.

L'exécution de l'ouvrage du projet prilléran est prévue en 2028.

Le budget s'élève pour le crédit d'étude au montant de Fr. 1'700'000 pour les phases 31 à 41 SIA.

La séance était prévue le 29 mars sur le préavis ; ce qui est une erreur.

À la suite de cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Pourquoi ne pas faire passer l'ensemble par l'avenue de Floréal ?

Une étude de variantes a été réalisée. La variante 1 était une fouille traditionnelle avec une ouverture de la route pour passer les connecteurs. L'option 2 consistant à partir du Pré-Bournoud et à renvoyer l'ensemble des eaux vers l'avenue de Floréal puis à ramener les eaux dans une seconde galerie vers la Galerie de Broye a été analysée. Toutefois, cette solution aurait nécessité des conduites d'une grande dimension posées à une profondeur très importante, ce qui la rendait techniquement et financièrement défavorable. La variante n°3 correspond à l'hypothèse présentée dans ce préavis.

Qu'est-ce qui est prévu pour la communication aux riverains ?

Les travaux seront réalisés au moyen d'un micro-tunnelier. Les riverains seront informés en amont.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°05-2026 sollicitant un crédit d'étude de CHF 1'735'000.- TTC destiné à la réalisation de deux galeries permettant de raccorder le ruisseau du Galicien et le bassin versant de Floréal à la Galerie de Broye.

Des contrôles seront effectués afin de vérifier l'apparition éventuelle de fissures. Une étude de faisabilité a été menée concernant le toit de la molasse. Elle a confirmé la présence de molasse en sous-sol ainsi que la faisabilité du projet. Des sondages complémentaires seront réalisés pour déterminer précisément sa profondeur et sa consistance. Ces données permettront d'identifier les risques potentiels liés aux vibrations et de définir la profondeur.

Une campagne de constats sera effectuée sur l'ensemble des bâtiments concernés. De plus, des géomètres procéderont à des contrôles durant le passage du micro-tunnelier.

Une communication ouverte au public sera organisée afin de présenter les travaux prévus peu avant la réalisation de l'ouvrage. En surface, l'impact restera limité, à l'exception du puits d'accès situé au Pré-Bournoud.

Par rapport au marché public, est-ce que vous avez déjà défini la grille d'évaluation des offres ? Est-ce que l'aspect de durabilité sera intégré ?

Dans l'évaluation, un pourcentage de la note est dévolu aux diverses certifications environnementales. Pour ce type de travaux spécialisés, le nombre d'entreprises qualifiées est toutefois restreint et ces travaux nécessitent l'usage de machines particulières.

Des mesures de suivi environnementales et de réalisation (SER) ont été intégrées dans l'appel d'offres. Un suivi spécifique sera assuré pour tout ce qui concerne les interventions en surface, l'évacuation des déchets et la prévention des risques de pollution que le chantier pourrait amener dans le sous-sol.

Quels sont les risques sur le tracé et sur les infrastructures ? Dans cette rue, on trouve plusieurs bâtiments anciens.

Le but de ce préavis est précisément d'identifier et d'évaluer les risques.

La première étape consistera donc à effectuer des carottages profonds afin de déterminer la qualité du sous-sol et la profondeur à laquelle se trouvent les différents matériaux. L'objectif est de rencontrer le moins de couches hétérogènes possible. L'idéal serait de travailler exclusivement en terrain noble ou en molasse pour limiter les risques de vibration. Le tunnel sera situé à environ 10 mètres de profondeur. À cette profondeur, le risque de générer des vibrations susceptibles d'endommager les bâtiments est faible, tout comme celui d'un affaissement. Le crédit d'étude doit permettre de définir avec précision le tracé et la profondeur des tunnels, afin de réduire au maximum l'impact sur les infrastructures situées en surface.

Quel sera le diamètre du tunnel ? Quel sera le moyen pour creuser le tunnel ?

Concernant le diamètre et les moyens de creusement, les travaux seront réalisés à l'aide d'un micro-tunnelier. Ces machines sont similaires à celles utilisées pour le percement du tunnel du Gothard, en version réduite. Le tunnel aura un diamètre de 1,8 mètre pour le gros et 1 mètre pour le plus petit. À cette profondeur, une telle dimension ne provoquera pas d'affaissement du terrain. La galerie sera ensuite entièrement habillée à l'intérieur.

Est-ce que le service communal a les ressources suffisantes pour coordonner l'ensemble des travaux car de nombreux projets ont été validés ces dernières semaines ?

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°05-2026 sollicitant un crédit d'étude de CHF 1'735'000.- TTC destiné à la réalisation de deux galeries permettant de raccorder le ruisseau du Galicien et le bassin versant de Floréal à la Galerie de Broye.

Nous avons établi un tableau de planification sur cinq ans, intégrant les montants prévus ainsi que les EPT nécessaires à la réalisation des études et des travaux. Pour certains projets, nous avons fait appel à un BAMO qui apporte un soutien opérationnel et des conseils techniques.

Le nombre important de préavis s'explique par l'arrivée à maturité de plusieurs projets. Un travail conséquent est réalisé en amont du dépôt des préavis. Pour chacun d'eux, nous disposons de la possibilité d'engager jusqu'à Fr. 100'000.- avant de solliciter un crédit d'étude.

S'ajoute également un effet de fin de législature qui vise à mettre les projets sur les rails pour la prochaine période politique. Cela ne signifie pas que tous les travaux seront réalisés durant le même période.

Enfin, un nouveau chef de service ainsi qu'un nouveau chef de projet ont rejoint l'administration l'année dernière ; ce qui contribue à renforcer la capacité de pilotage.

Est-ce que vous avez le retour d'autres communes concernant la réalisation de ce type de galeries ?

Plusieurs références existent : un passage a notamment été réalisé à Chavannes sous les bâtiments de l'UNIL et Lausanne a creusé un tunnel à câbles sous la gare. Nous nous sommes également renseignés auprès d'autres organismes. Nous bénéficions par ailleurs d'un échange privilégié avec Renens qui mène un projet similaire pour le ruisseau des Beaumettes qui sera aussi raccordé à la Galerie de Broye.

De quelle manière sont répartis les coûts ?

Le coût total du projet intercommunal s'élève à 110 à 130 millions de francs (page 7). Ce montant englobe la Galerie de Broye, la renaturation de la Chamberonne ainsi que l'île aux Oiseaux. La partie qui nous concerne spécifiquement est la Galerie de Broye à hauteur de 90 millions. Notre participation financière représente 36 % de ce montant. Par ailleurs, deux tiers du coût total sont subventionnés. Finalement, notre commune devra financer environ 10 millions de francs pour le préavis intercommunal.

Pour le projet de micro-tunnels à Prilly, le coût supplémentaire s'élève entre 15 et 20 millions de francs. Ce projet bénéficie d'aucune subvention.

Est-ce urgent de réaliser ces travaux ?

Ce projet doit être raccordé à la Galerie de Broye en même temps que les autres interventions prévues sur celle-ci.

Nous souhaitons également pouvoir maîtriser l'aménagement du puits situé au Pré-Bournoud : si nous envisageons de réaménager le Centre de la commune, il est indispensable de réaliser d'abord le creusement de la galerie.

Nous ne pourrions pas financer 10 millions pour le projet intercommunal de la Galerie de Broye sans y amener l'eau. La réalisation de la Galerie de Broye est soumise aux contraintes d'un EMPD. Les travaux doivent être réalisés d'ici 2030 pour ne pas perdre la subvention cantonale.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°05-2026 sollicitant un crédit d'étude de CHF 1'735'000.- TTC destiné à la réalisation de deux galeries permettant de raccorder le ruisseau du Galicien et le bassin versant de Floréal à la Galerie de Broye.

Quels sont les coûts bénéfiques de cette réalisation ?

A long terme lorsque l'ensemble des eaux du Nord sera en séparatif et redirigé vers la Galerie de Broye, il y aura des économies marginales sur les frais de fonctionnement de la STEP.

L'objectif principal est de remplir les obligations légales et de réduire les risques d'inondation sur le nord de la commune. La Confédération a accepté de financer ce projet de la Galerie de Broye en raison d'un coût sécuritaire. Cette mesure vise à limiter les risques de débordement et, par conséquent, à éviter des dégâts structurels potentiellement coûteux.

Le projet permet également de diminuer les risques de pollution liées aux orages exceptionnels car la STEP n'est pas suffisamment dimensionnée pour accueillir de si grands volumes d'eau. Ce projet apporte des bénéfices en termes de santé publique. Les eaux usées seront acheminées directement vers la STEP, tandis que les eaux claires seront évacuées vers le lac.

La STEP fonctionne moins efficacement lorsqu'elle reçoit un volume important d'eaux claires. Le projet aura un impact positif sur la durée de vie des installations de traitement.

Où vont débiter les travaux pour le tunnel ?

Le creusement du tunnel débutera soit depuis le Pré-Bournoud, soit depuis Floréal. En règle générale, le percement se fait depuis l'aval afin de respecter la pente naturelle d'écoulement. Tout dépendra du résultat des études.

Quelle est la planification prévue pour le chantier du Pré-Bournoud ?

Il devrait être possible de mener en parallèle les travaux du Pré-Bournoud et ceux liés à ce projet. Le chantier du Pré-Bournoud devrait démarrer avant 2030.

Que représente le montant de 1,7 millions pour l'étude ?

Ce montant relatif aux frais d'études correspond à environ 8 % du coût total des travaux estimé entre 15 et 20 millions de francs. Près de 12 % du budget global sera alloué aux mandataires pour l'exécution et le suivi des travaux. Le montant de 1,7 million pour ce crédit d'étude fait partie intégrante des 20 millions.

Au total, la participation de Prilly pour l'ensemble des galeries (y compris Galerie de Broye) s'élève à 30 millions de francs nets.

Ces amortissements sont entièrement autofinancés et s'étendent sur une très longue durée. Ils doivent être couverts par les recettes liées à la taxe sur l'évacuation des eaux. Elle génère actuellement environ 2 millions de francs par année. Celle-ci n'a pendant longtemps pas couvert les besoins. Celle-ci vient d'être augmentée par pallier. Actuellement, nous sommes à l'équilibre.

Toutefois, le dernier bâtiment de la STEP n'a pas encore été mis en service et les équipements pour lutter contre les micropolluants ne sont pas encore installés. La taxe actuelle sur la consommation d'eau ne permettra pas d'assurer l'équilibre financier à

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°05-2026 sollicitant un crédit d'étude de CHF 1'735'000.- TTC destiné à la réalisation de deux galeries permettant de raccorder le ruisseau du Galicien et le bassin versant de Floréal à la Galerie de Broye.

moyen terme. Nous savons qu'une augmentation sera nécessaire ; idéalement de manière progressive et linéaire.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Mme la Présidente remercie Madame la Municipale et Messieurs le chef de service et le chef de projet qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

La discussion de la commission porte sur :

Le coût du projet des galeries sur Prilly est estimé à 20 millions de francs, sauf complications éventuelles. Une question demeure : quelle est le montant couvert par les assurances en cas d'éventuels dommages ?

Pour la majorité des commissaires, il apparaît que nous n'avons pas réellement d'alternative: ces travaux doivent être entrepris, notamment en raison du passage au système séparatif pour répondre aux exigences légales.

Ce projet permet de répondre aux directives fédérales en matière de gestion des eaux usées et contribue également à réduire les risques d'inondation.

La planification est pertinente, puisqu'elle permet d'intervenir avant le projet de Pré-Bournoud. Il sera nécessaire de préserver toute construction à proximité de l'entrée du tunnel de Pré-Bournoud. À Corminjoz également, il faudra veiller à maintenir cet espace libre. Pour un•e commissaire, lors des carottages, des imprévus peuvent survenir. Il faut espérer que la solution du tunnel soit viable, car elle permettrait d'éviter des travaux en surface.

Le préavis représente environ 8 % du coût total des travaux, ce qui reste acceptable. Les 1,7 million de francs sont inclus dans le budget global de 20 millions.

Les deux personnes ayant présenté le préavis ont apporté des réponses claires aux questions techniques. L'équipe a été renforcée, ce qui permet de mener à bien l'ensemble de ces préavis.

S'agissant de l'urgence, ce projet est étroitement lié à celui de la Galerie de la Broye, considéré comme prioritaire et devant être achevé d'ici 2030 pour garantir l'octroi de la subvention cantonale.

Amendement

Un•e commissaire propose d'ajouter le mot étude et de modifier les conclusions de la manière suivante :

1. d'octroyer un crédit d'étude de CHF 1'735'000.-- destiné aux travaux de réalisation de deux galeries souterraines en micro-tunnelier pour les raccordements du ruisseau du Galicien et de l'avenue de Floréal à la galerie de Broye

La Présidente fait voter l'amendement. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4. Vote final

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°05-2026 sollicitant un crédit d'étude de CHF 1'735'000.- TTC destiné à la réalisation de deux galeries permettant de raccorder le ruisseau du Galicien et le bassin versant de Floréal à la Galerie de Broye.

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel qu'amendé.

La séance est levée à 19h45.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n°5-2026
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Prend acte

De l'amortissement du montant de CHF 43'400.-- sur une période de 40 ans dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

1. d'octroyer un crédit d'étude de CHF 1'735'000.-- destiné aux travaux de réalisation de deux galeries souterraines en micro-tunnelier pour les raccordements du ruisseau du Galicien et de l'avenue de Floréal à la galerie de Broye
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
4. de prendre note que la charge d'intérêts est estimée à environ CHF 25'400.--- pour l'exercice 2029 avant de décroître

Au nom de la commission :

Geneviève Nosedà Guignard, Présidente

Sylvie Krattinger Boudjelta, Rapportrice